

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Équipe de Recherche en Droit Privé

ERDP

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Laurent Leveueur, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Équipe de Recherche en Droit Privé
Acronyme de l'unité :	ERDP
Label demandé :	EA
N° actuel :	1230
Nom du directeur (2016-2017) :	M. Éric SAVAUX
Nom du porteur de projet (2018-2022) :	M. Éric SAVAUX et M ^{me} Hélène BOUCARD

Membres du comité d'experts

Président :	M. Laurent LEVENEUR, Université Panthéon-Assas
Experts :	M. Jean-Jacques ANSAULT, Université de Rouen (représentant du CNU) M ^{me} Sara GODECHOT-PATRIS, Université Paris-Est Créteil Val de Marne M. Jérôme PORTA, Université de Bordeaux
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Marc PICHARD
Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Serge HUBERSON, Université de Poitiers M. Philippe LAGRANGE, Université de Poitiers M. Didier VEILLON, Université de Poitiers
Directrice ou représentante de l'École Doctorale :	M ^{me} Emmanuelle CHEVRIER, ED n° 88, École Doctorale « Droit et science politique Pierre Couvrat »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'Équipe de Recherche en Droit Privé (ERDP) a été créée et habilitée pour la première fois en 1992 avec le label d'Équipe d'Accueil (EA) n° 1230. Elle était alors dirigée par M. Philippe REMY.

Son principal domaine d'activité est le droit des obligations, avec une dimension comparatiste marquée. Depuis 2010, les trois axes de recherche de l'unité sont : Droit comparé, européen et international des obligations (axe 1) ; Contractualisation et nouveaux modèles contractuels (axe 2) ; Entreprise et sociétés (axe 3).

Au cours de la période évaluée, une autre équipe d'accueil de l'Université de Poitiers, l'Institut de Droit Sanitaire et Social (IDSS), a été dissoute, faute de candidat pour en assurer la direction. Les collègues privatistes de cette unité, du moins une large partie d'entre eux, ont été accueillis au sein de l'ERDP, qui a donc connu un accroissement significatif de ses effectifs.

L'unité bénéficie de l'appui d'une assistante ingénieure à mi-temps.

Elle dispose de locaux au sein de l'UFR Droit et sciences sociales, dans le centre-ville de Poitiers, 43 Place Charles de Gaulle.

Équipe de direction

Au 30/06/2016, l'unité était dirigée par M. Éric Savaux. Il était assisté dans ses fonctions par trois responsables d'axes de recherche : M^{me} Rose-Noëlle SCHÜTZ, M^{me} Hélène BOUCARD et M. Eddie LAMAZEROLLES.

De nouveaux statuts ont été adoptés en septembre 2016. Ils ont conduit à la mise en place d'une codirection de l'unité, par M. Éric SAVAUX et M^{me} Hélène BOUCARD, remplacée dans ses fonctions de responsable d'axe par M^{me} Marianne FAURE-ABBAD.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux.

Sous-domaine disciplinaire : SHS2_1 Droit.

Domaine d'activité

Droit privé. Notamment le droit des obligations.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	24	24
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1 (0,5 ETP)	1
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	3	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	3 (1,5 ETP)	
N7 : Doctorants	36	
TOTAL N1 à N7	67	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	16	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	26
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	3

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'ERDP est une très bonne unité de juristes privatistes, regroupant des civilistes et des commercialistes, auxquels se sont désormais joints des spécialistes du droit social, ouverts au droit comparé, au droit européen et à l'histoire. L'équipe est très soudée, pilotée longtemps par un directeur unique, mais qui a pris le soin de donner maintenant une dimension plus collégiale à cette direction avec la désignation d'une co-directrice.

L'ERDP s'organise autour de trois axes de recherche, qui sont les siens depuis longtemps, et dont l'animation a été confiée pour chacun à un enseignant-chercheur. Au sein de ces trois axes de recherches, les membres de l'ERDP se sont investis de manière indiscutable durant le contrat qui s'achève. En attestent la quantité et la qualité de la production scientifique et le fait qu'elle émane de l'ensemble des membres enseignants-chercheurs, qui sont tous des producteurs. L'implication des membres et l'homogénéité de l'unité sont des points forts.

Le nombre de thèses soutenues (vingt-six) au cours de la période évaluée mérite d'être souligné ; il est en net progrès par rapport au précédent rapport d'évaluation. La qualité de ces thèses a d'ailleurs permis à un certain nombre de docteurs d'accéder aux fonctions de MCF (Maître de Conférences). L'ERDP a par ailleurs encouragé ses membres à soutenir leur HDR (Habilitation à Diriger des Recherches). Certains ont par la suite obtenu une reconnaissance nationale du CNU (Conseil National des Universités) en étant qualifiés aux fonctions de professeur. En revanche, le nombre de doctorants (trente-six) apparaît insuffisant, surtout au regard du nombre de personnes habilitées à diriger des thèses dans l'unité (dix-neuf, y compris les émérites), et ce nombre de doctorants a encore diminué depuis le précédent rapport d'évaluation.

L'ERDP a par ailleurs connu des échanges très productifs avec des universités étrangères. Elle jouit d'une attractivité internationale tangible. Plusieurs projets de recherche collective ont été menés à leur terme. Il reste sans doute à l'ERDP à trouver un ancrage plus national à ces projets de recherche collective en répondant à des appels d'offre (ANR (Agence Nationale de la Recherche), GIP (Groupement d'Intérêt Public) Mission de recherche Droit et justice, en particulier).

Différents points sont toutefois à améliorer.

L'ERDP manque de soutien logistique. Elle a besoin d'un personnel administratif entièrement dédié à l'appui à la recherche.

L'unité manque de visibilité. Elle devrait veiller à disposer d'un site web actif.

L'accueil des doctorants devrait être renforcé et davantage structuré.